

l'exactitude, puisqu'il est fondé sur l'état financier qui a été communiqué à la Chambre. Ce tableau, le voici :

Somme totale des dettes mises à la charge du Canada par la nationalisation du chemin de fer Nord-Canadien :	
Passif-obligations	\$359,931,635 64
Obligations sur le matériel d'exploitation	14,846,500 00
Obligations perpétuelles et convertibles garanties par les recettes	25,000,000 00
Emprunts et autres dettes	112,723,035 00
Frais de matériel d'exploitation	40,000,000 00
Agrandissements et amélioration	30,000,000 00
Intérêt des obligations pour le matériel	645,778 75
Sentence arbitrale	60,000,000 00
Frais de l'arbitrage	100,000 00
A être versé par le Gouvernement pour rembourser les banques	10,000,000 00

\$653,246,949 39

Les emprunts et autres dettes sont indiqués à la page 8 de l'état de situation financière. Les sommes de \$40,000,000 et de \$30,000,000 se trouvent à la page 40 du rapport Drayton-Acworth et représentent les frais qu'il faudra faire les cinq premières années pour la mise en bon état du réseau et l'entretien des voies.

Vient ensuite le chiffre estimatif de la somme qu'alloueront les arbitres. — Aux diverses étapes du débat, le ministre des Finances a fait entendre de façon non équivoque qu'à l'avis du Gouvernement les arbitres devront faire entrer en ligne de compte, du moins dans une certaine mesure, la valeur future du réseau en même temps que sa valeur actuelle et ce qu'il en coûterait pour le reconstruire. Ce qu'il a dit au cours de la discussion va fournir de forts arguments aux avocats des actionnaires. Par suite des indications qu'il a données et des estimations qui ont été faites de la somme que les arbitres pourront accorder aux actionnaires comme représentant la valeur de rachat de leurs titres, je ne doute pas que la sentence arbitrale autorise le paiement de \$60,000,000.

Quant à l'arbitrage, il durera longtemps; il exigera l'emploi d'avocats fort en renom auxquels il faudra payer des honoraires très élevés, et l'on devra aussi avoir recours à des experts venus de toutes les parties du pays. Sir William Meredith s'attend sans doute à recevoir une rétribution aussi abondante que celle qui lui fut accordée comme membre de la commission

[M. Macdonald.]

Meredith-Duff, et qui se chiffrait à une assez jolie somme. Les frais de l'arbitrage seront entièrement à la charge de l'Etat. Eu égard à la somme qui se trouve en jeu et à l'importance du litige, il n'y a pas d'exagération à dire que l'arbitrage coûtera au bas mot \$100,000. C'est une bien lourde dépense qui s'ajoute au fardeau que le projet de loi tend à faire peser sur le pays.

Enfin, il reste à faire entrer en ligne de compte les intérêts que les banques ont payés aux échéances en juin, juillet et août.

Le même ministre nous a dit l'autre jour que les banques ont vu au paiement des intérêts à mesure qu'ils devenaient dus. Comment connaître le montant total de ces paiements, si le ministre des Finances applique la clôture sans donner à la Chambre ou au comité les renseignements auxquels la Chambre et le pays ont droit? Le ministre des Finances inclut dans l'article 1 de ce bill, une disposition déclarant que les détenteurs des actions entreraient dans leurs créances, et malgré tout, il a maintes fois refusé de divulguer au comité le montant pour lequel ces actions sont engagées, quels sont les créanciers gagistes et toutes autres informations qu'un gouvernement est censé donner au comité ou à la Chambre concernant une mesure de cette importance. Je me vois obligé de faire un calcul approximatif de ces paiements, suivant la preuve fournie, sans avoir l'information que le ministre aurait pu nous donner, et j'estime ces paiements à \$10,000,000, ce qui me porte à dire que cette mesure impose au pays, immédiatement, un nouveau fardeau de \$653,243,949.39. Donc, en somme, nous allons rendre une loi, au sujet de laquelle, pour la première fois dans l'histoire du Canada, on refuse à la Chambre les renseignements nécessaires pour lui permettre une étude sérieuse; et en pleine guerre, quand il faut taxer à droite et à gauche pour soutenir la guerre, une loi inconsiderée qui grève le Canada d'une dette énorme de \$653,000,000, sur laquelle le Canada devra payer l'intérêt à tout jamais.

Quel effet cette action du Gouvernement aura-t-il sur les finances de ce pays? Le tableau suivant le fait voir.

La dette du Canada.	
Dettes brute	\$1,542,000,000
Dépense à compte du capital :	
Budget principal	21,113,550
Budget supplémentaire	32,180,542
Obligations du Nord-Canadien	653,243,949
	\$2,248,538,041

De sorte que, sans nous occuper d'un seul dollar de la dette ordinaire que cha-